

Annexe 1 – Budget annexe de la Régie de production d'électricité

Le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) appartient à la Politique « Environnement » section « Eau » et au programme « Régie de Production d'Électricité ».

Il s'agit d'un budget annexe décidé par le Conseil Départemental sous forme de régie sans autonomie juridique, afin de gérer l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque et hydraulique, dans le respect des règles fiscales.

L'ensemble du parc des turbines hydrauliques est en service depuis la fin de l'année 2019. Les premiers audits et travaux de remise en état concernant deux des sites photovoltaïques ont eu lieu. La mise en conformité doit permettre d'améliorer la fiabilité de ces installations. Sur les mois écoulés, la production globale des turbines hydrauliques est en régression par rapport à l'an passé. Ceci est expliqué principalement par un souci d'arrêts fréquents sur une turbine.

1. Les dépenses du budget primitif 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent ainsi : 146 840,66 € de gestion courante étant entendu que ce montant de dépenses réelles n'intègre pas les dotations aux amortissements qui représentent un montant de 125 159,34 € € en dépenses de fonctionnement d'ordre.

Les dépenses réelles d'investissement représentent montant global de 205 000 €.

Au total, les dépenses réels inscrites au BP 2022 représentent un montant de 351 840,66 €.

2. Les recettes du budget primitif 2022

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent un montant de 272 000 €, dont 270 000 € au titre des ventes d'électricité.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 79 840,66 € étant entendu que ce montant de recettes réelles ne comprend pas les dotations aux amortissements qui représentent un montant de 129 159,34 € en recettes d'investissement d'ordre.

Au total, les recettes réelles inscrites au BP 2022 représentent un montant de 351 840,66 €.

Après prise en compte des dépenses et recettes d'ordre, le budget de fonctionnement s'équilibrera à 272 000 € en recettes et dépenses, tandis que le budget d'investissement s'équilibrera à 205 000 € en recettes et dépenses, soit un équilibre global représentant un montant de 477 000 €.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

REGIE ENERGIE ELECTRIQUE

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %
Dépenses de fonctionnement	140 000,00	146 840,66	6 840,66	4,89%
Dépenses d'investissement	506 000,00	205 000,00	-301 000,00	-59,49%
Total dépenses (A)	646 000,00	351 840,66	-294 159,34	-45,54%
Recettes de fonctionnement	280 000,00	272 000,00	-8 000,00	-2,86%
Recettes d'investissement	366 000,00	79 840,66	-286 159,34	-78,19%
Total Recettes (B)	646 000,00	351 840,66	-294 159,34	-45,54%
Dépenses nettes (A-B)	0,00	0,00	0,00	